

DECLARATION COMMUNE CFTC-UNSA AU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU 12 MARS 2014

Les agents des SDIS sont des territoriaux aussi !

A ce titre la CFTC-SPA-SDIS et l'UNSA Territoriaux revendiquent une application au 1er février 2014 pour tous les agents des SDIS concernées par les nouvelles grilles de catégorie C. Pour nos organisations, il ne saurait être question de cautionner une application tardive de la réforme. Pourquoi les agents des SDIS devraient ils attendre le 1er juin 2014 pour bénéficier de cette augmentation venant contrarier les propos de la Ministre de la Fonction Publique qui a affirmé à plusieurs reprises son choix de voir appliquer la réforme de la catégorie C à tous les fonctionnaires au même moment.

Les sergents, les oubliés du système !

Les modifications induites par le décret du 20 avril 2012 avaient permis aux anciens sergents d'avoir un déroulement de carrière plus favorable. En favorisant le haut de la grille on pénalise une fois de plus les sergents, puisque, dans leur grande majorité, nommés avec de l'ancienneté ils ne pourront bénéficier de fait de ce premier échelon. Comme pour les autres filières, nous regrettons qu'il n'y ait pas d'évolution d'indice pour toute la partie intermédiaire.

Indice 574 pour les adjudants, une bonne mesure

qui doit être cependant minorée par le fait qu'il y a que deux point d'indice avec les premiers échelons de la catégorie B ce qui nuit aux perspectives de carrière et de rémunération : en accédant au grade supérieur, les adjudants gagnent deux points d'indice mais perdent le bénéfice de la NBI.

D'une façon générale, on doit mettre fin au système d'écrasement des grilles en revalorisant l'ensemble des grilles des agents des catégories B et A.

La clause de revoyure

L'UNSA et la CFTC ont déjà pris leurs responsabilités en signant le 24 septembre 2011 le protocole sur la réforme de la filière sapeurs-pompiers, qui est, dans le contexte actuel une avancée sociale, qui doit être préservée. Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur l'a confirmé sans ambiguïté.

En prévoyant justement de vraies clauses de revoyure la CFTC et l'UNSA avaient anticipé les nécessaires ajustements d'une réforme de cette densité.

Cautionner le vœu de la CGT et de la CFDT qui demandent la remise à plat d'une réforme qu'ils n'ont jamais voulu signer, signifierait la remise en cause, même si elles ne sont pas parfaites, de toutes les avancées obtenues.

Préserveons aujourd'hui une réforme qui permettra de garantir que demain tous les agents des SDIS qui chaque jour contribuent à la qualité du service public de sécurité civile à la française continueront à l'exercer comme agents publics au sein d'un véritable service public.

A l'UNSA et à la CFTC, nous le savons. A la CTFC et à l'UNSA nous l'assumons

Catherine GUERIN
Secrétaire Générale de l'UNSA

Dominique MUCCI
Président de la CFTC-SPA-SDIS